

La Gestion des documents numériques en Afrique francophone : cas de la République du Bénin

par Bienvenu AKODIGNA

b_akodigna@yahoo.fr

Centre de Formation aux Carrières de l'Information, Université d'Abomey-Calavi

RESUME

Le Bénin est le premier pays en Afrique francophone au sud du Sahara à se connecter à l'Internet. C'était en 1995, à la faveur de l'organisation du 6^e Sommet des Chefs d'Etats Francophones.

Depuis cette date, les choses ont évolué et l'utilisation de l'Internet est devenue assez courante aujourd'hui. Les écoliers, les élèves et étudiants, les enseignants de tous ordres, les journalistes, les cadres de l'administration, les chercheurs utilisent de manière quotidienne le courrier électronique, lancent des recherches et téléchargent des documents à partir du réseau des réseaux.

Cela a conduit les services d'information à s'approprier l'outil. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir dans des services d'information des postes dédiés à la recherche d'information. On y offre également la possibilité de consulter les courriels pour pallier aux difficultés d'accès à l'Internet à la maison voire au bureau.

Plusieurs institutions conduisent aujourd'hui des projets de numérisation et de gestion de documents numériques. Ces différentes expériences ont été présentées et analysées.

Il ressort de cette évaluation que le Bénin, comme beaucoup de pays du sud, rencontrent plusieurs difficultés qui ont pour nom : manque de matériels adéquats et de compétences suffisantes, faible capacité des réseaux, désintérêt des pouvoirs publics. Face à ces problèmes, l'auteur préconise de recourir au plaidoyer et au lobbying à l'endroit des autorités et responsables à divers niveaux. C'est une tâche qui revient naturellement aux associations professionnelles et aux institutions de formation en sciences de l'information. Mais la coopération avec les partenaires du nord tient également une place importante.

Introduction

L'arrivée du web il y a maintenant un peu plus de dix ans a modifié en profondeur les canaux de communication. Cela a rendu plus facile l'accès aux données en abolissant les barrières géographiques tout en complexifiant le monde de la communication scientifique. L'information est produite de manière exponentielle – on parle d'infobésité – sur une variété de supports dont les supports électroniques. Tandis que le document traditionnel est caractérisé par un certain nombre d'attributs qui le rendaient moins "problématique", "le numérique bouscule profondément le document, devenu électronique" (Salaün, Jean-Michel et Charlet, Jean, 2004).

Marie-Anne Chabin (Chabin, Marie-Anne, 2004) reconnaît, quant à elle, que le numérique introduit une "rupture flagrante" à la notion de document et "fait naître de nouvelles typologies qui sont centrées sur l'aspect formel du document".

C'est dire que l'environnement numérique introduit un nouveau paradigme dans la conception même du document et aucune institution, qu'elle soit du sud ou du nord, n'échappe à ce bouleversement.

La présente communication explore les expériences en matière de gestion de documents numériques au Bénin, en analyse les atouts et les faiblesses et suggère quelques pistes pour une prise en charge du patrimoine scientifique, quelque soit le format sous lequel il se présente.

1 – Le Bénin en Afrique de l'Ouest

1.1 – Présentation générale

Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé entre le Nigeria et le Togo, avec un littoral donnant sur l'Atlantique nord. Le pays couvre une superficie de 112 622 km², soit l'équivalent de la superficie de Cuba et 1/5 de celle de la France. Sa situation géographique de port d'entrée pour les pays enclavés de l'intérieur de l'Afrique comme le Niger et le Burkina Faso tout comme son rôle tampon entre l'Afrique francophone et anglophone en font un point d'ancrage idéal pour ceux qui veulent explorer l'immense marché ouest-africain.

La population du Bénin est estimée à 6.769.914 habitants selon les résultats du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) de février 2002.

Le Bénin figure parmi les pays à faible revenu du continent africain, avec un produit national brut (PNB) par habitant de 232.630 francs CFA, soit 350 dollars U.S environ en 1999.

Dans le secteur de l'éducation, le taux de scolarisation est de 51,3% en 2002 avec un plus faible taux (45,3%) pour les filles contre 56,9% pour les garçons de 6 à 14 ans.

Le niveau d'alphabétisation reste bas, même s'il a quelque peu évolué en passant de 24,4% en 1992 à 37,7% en 2002.

1.2 - Environnement des technologies de l'information et de la communication

Le secteur des technologies de l'information et de la communication au Bénin évolue dans un environnement qui présente un certain nombre de contraintes et d'opportunités.

En termes d'opportunités, on peut citer le cadre politique et institutionnel, notamment la création d'un Ministère chargé de la Promotion des Technologies Nouvelles dont la mission essentielle est la promotion pour le développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. On peut aussi mentionner dans ce même ordre d'idées, l'élaboration en 2003, d'un document de politique et de stratégies nationales en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication. La mise en place d'une

Commission Béninoise pour l'Informatique (CBI) participe aussi de cette volonté politique de promouvoir l'utilisation intelligente des technologies de l'information et de la communication.

Dans le domaine des télécommunications, les besoins sont multiples et diversifiés mais dont la satisfaction n'est que mitigée.

La densité téléphonique nationale est de 9 téléphones pour 1000 habitants. La qualité de service aux abonnés connaît de réelles difficultés. Les télécommunications rurales sont peu développées. Seules 42 localités du pays sont dotées de téléphonie rurale. Le nombre total d'abonnés est 1014 au 31 mai 2000 pour une capacité de raccordement de 1267.

Le réseau GSM a été mis en service début mai 2000. Aujourd'hui, ce réseau couvre toutes les grandes agglomérations du pays mais avec une qualité d'écoute approximative.

Une liaison de fibre optique de 450 km entre Cotonou et Parakou est mise en service depuis 2001.

1.3 - Internet au Bénin

L'histoire d'Internet a commencé au Bénin avec le Sixième Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Cotonou, en décembre 1995. Dans la perspective de ce sommet, le Bénin s'est doté d'une passerelle d'accès à l'Internet. Cette connexion a permis de couvrir les activités du Sommet. La connexion était gérée par l'OPT, l'opérateur historique des télécommunications. L'accès était à 64 kbps. Le transport des données était réalisé par encapsulage du réseau X25 et du protocole IP (Internet Protocol).

A la suite de ce Sommet, il a été mis en place un Centre SYFED, connu aujourd'hui sous le nom de Campus Numérique Francophone de Cotonou (CNFC) grâce à l'appui de l'Agence Universitaire Francophone (AUF).

Toutes les institutions tant dans le secteur public et privé se dotent progressivement d'un site Web. Presque tous les quotidiens ont aujourd'hui un site Internet.

Le Gouvernement a conçu un site portail à partir duquel on peut accéder au site de chaque ministère.

Les cybercentres sont devenus plus nombreux pour le bonheur des internautes béninois avec une réduction remarquable des coûts de navigation. On compte aujourd'hui 160 cybercentres pour la seule ville de Cotonou avec en moyenne 300 F CFA, soit moins d'un dollar canadien l'heure de navigation.

Le Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles a initié un projet de mise en place de cybercentres communautaires dans les grandes villes et les villes secondaires du pays pour faciliter l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par le plus grand nombre.

2 – Les expériences de gestion de documents numériques

2.1 – La Cour Constitutionnelle

La Cour Constitutionnelle constitue dans le système politique béninois la plus haute juridiction en matière constitutionnelle. Elle est créée par la Constitution du 11 décembre 1990, elle aussi, émanation de la Conférence des Forces Vives de la Nation tenue à Cotonou du 19 au 28 février 1990. En instituant la Cour Constitutionnelle, les constituants traduisaient ainsi la volonté du peuple béninois exprimée à travers les conclusions de la Conférence à savoir :

- Organiser la limitation de l'exercice du pouvoir par l'instauration d'organes de contrôle destinés à servir de contrepoids et
- Assurer plus efficacement la protection des droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques.

Les attributions de la Cour couvre un certain nombre de matières dont le contrôle de constitutionnalité et les consultations électorales ou référendaires à caractère national. En matière de contrôle de constitutionnalité, la Cour statue obligatoirement sur les lois organiques avant leur promulgation. De même, avant leur application, les Règlements Intérieurs de certaines institutions comme l'Assemblée Nationale, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, le Conseil Economique et Social, doivent être soumis à la Cour Constitutionnelle pour contrôle de leur conformité à la Constitution.

En matière d'élections, la Cour Constitutionnelle veille à la régularité de l'élection du Président de la République, examine les réclamations, statue sur les irrégularités qu'elle aurait pu relever et proclame les résultats du scrutin. S'agissant des élections législatives, la Cour connaît du contentieux de l'élection des membres de l'Assemblée Nationale.

Tout citoyen peut faire un recours à la Cour Constitutionnelle sur toutes questions relevant de sa compétence.

Dans ses prérogatives de validation des élections, elle collecte et analyse les feuilles de dépouillement et les procès verbaux issus des différentes élections présidentielles et législatives. Pour mieux jouer son rôle et arbitrer le contentieux électoral, la Cour Constitutionnelle a l'obligation de conserver les documents électoraux.

Pour assurer une conservation permanente des documents tout en résolvant le problème de manque d'espace, la numérisation des documents a paru aux yeux des responsables du projet comme la bonne solution.

Des experts vinrent de la Côte d'Ivoire pour mettre en place un système qui utilise Docu Base, un logiciel GED (Gestion Electronique des Documents). Le système Docu Base procède à la numérisation des documents avec indexation en texte intégral, ce qui permet de repérer les documents à la recherche. Mais, il n'est pas évident que ces fonctionnalités soient bien

utilisées par le personnel de la Cour. En effet, la Cour ne dispose pas d'un site web ni d'un intranet. D'ailleurs, le produit envisagé par le projet consiste en la production de CD-ROM des documents numérisés.

Par ailleurs, le personnel ne semble pas bien maîtriser le système. Le Documentaliste qui devrait servir d'intermédiaire dans ce système d'information ne semble pas en comprendre davantage. Un support technique sous forme de formation des utilisateurs était prévu, mais le personnel n'en a pas bénéficié. Aujourd'hui, les experts sont partis sans que le système soit parfaitement maîtrisé par les bénéficiaires.

2.2 – Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative

2.2.1 – Les archives du personnel de l'Etat

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative compte parmi ses attributions la gestion du personnel de l'Etat. Il conserve donc les dossiers de tous les agents ayant servi ou qui servent dans l'administration publique. Le projet des archives du personnel de l'Etat consiste en une numérisation des dossiers des Agents Permanents de l'Etat (APE).

Simon Adjatan (Adjatan, Simon, 2004) a montré avec intelligence comment le projet, tel que conçu, manque de pertinence. Au lieu de procéder à une numérisation systématique, on aurait pu constituer une base de données documentaire qui se bornerait à décrire chaque dossier avec au besoin la numérisation de certaines pièces en voie de détérioration. Les fichiers ainsi réalisés peuvent parfaitement être liés à chaque notice de manière à faciliter la consultation des dossiers dans leur ensemble.

L'erreur a été de ne pas associer les professionnels de l'information à la conception du projet. La réalisation du projet a été confiée à des informaticiens qui n'ont pas d'expérience en gestion documentaire. Cette situation est due au niveau de compréhension des autorités actuelles qui pensent que les informaticiens sont les seules personnes compétentes en matière de technologie de l'information et de la communication. Ce projet risque à terme de ne pas continuer quand la taille des fichiers va commencer par ralentir le fonctionnement du système.

2.2.2 – L'archivage des textes législatifs et réglementaires

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative est aussi le ministère en charge de la réforme administrative et de la modernisation de l'administration publique.

Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ce ministère conduit un projet dénommé "Projet Promotion de la Bonne Gouvernance". Ce projet comporte un volet archivage des textes législatifs et réglementaires.

Le constat fait par les responsables de ce projet est que l'administration béninoise dispose de documents, mais pas d'archives organisées pour répondre aux besoins d'information tant des cadres que des usagers. Ils ont compris que pour assurer une bonne continuité de l'action administrative et pérenniser les acquis des différents gouvernements qui se succèdent, l'organisation des archives s'avère incontournable.

Ne pouvant pas tout embrasser, ils se sont fixé comme objectif d'assurer une conservation des textes législatifs et réglementaires tant sur le plan physique que sur le plan électronique. Les avantages qu'on espère d'un tel système sont les suivants :

- Facilité des recherches ;
- Réduction des pertes de temps ;
- Disponibilité de textes propres et nets qui peuvent servir à d'autres fins ;
- Accès facile des usagers à l'information.

De manière précise, le projet consiste à :

- Collecter tous les textes législatifs et réglementaires disponibles au niveau des ministères et institutions publiques ;
- Organiser ces textes en recueil par ministère et institution ;
- Favoriser la publication régulière des textes au Journal Officiel ;
- Numériser et procéder à l'archivage électronique des documents ;
- Diffuser de manière aisée l'information administrative et gouvernementale ;
- Publier toute la collection sur Internet.

2.2.2-a) Difficultés

L'équipe du projet s'est heurté à un certain nombre de problèmes :

Les annotations sur les textes. A leur réception dans les administrations, les textes et tous les courriers doivent recevoir une affectation qui fixe leur point de chute. Il arrive souvent que ces instructions soient portées sur le document lui-même. A la numérisation, il devient parfois difficile de déchiffrer les documents.

La présentation des textes. On a aussi remarqué que toutes les administrations n'adoptent pas la même forme de présentation des textes, d'où la nécessité de réfléchir à un projet de format de présentation des textes législatifs et réglementaires.

Les textes futurs. Le projet s'est intéressé jusque là aux textes déjà pris et donc disponibles. C'est pourquoi, la numérisation semble être la meilleure solution. Mais, pour les textes à prendre, on pourrait déjà les créer sous format électronique de manière à ne pas devoir les numériser à posteriori.

Quand la possibilité d'utiliser un langage comme le XML a été évoquée, les responsables ont été réticents. Les problèmes soulevés sont les suivants :

D'une part, pour qu'un texte soit pris, cela prend un long processus.

D'autre part, quelle sera la validité d'un texte électronique qui n'a pas les attributs d'un texte officiel (signature et cachet de l'autorité compétente) ? Cela pose tout le problème de la valeur juridique du document électronique dans un environnement qui ne s'habitue que lentement à ce nouveau type de média. Nous reviendrons sur cette question dans une autre partie du présent travail

2.2.2-b) Perspectives

Au total, ce projet est une initiative intéressante qu'il faut suivre. Il pose plusieurs questions tant d'ordre technique comme le format de présentation des documents que juridique comme la valeur qu'on accorde à un document électronique. Si une bonne solution est trouvée pour la présentation, cela pourrait déboucher sur l'adoption des formats de documents structurés pour la production des textes.

L'aspect juridique va soulever une foule d'autres questions. Il va falloir arriver à mobiliser un plus grand nombre de personnes à adhérer à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. On devra aussi passer des discours politiques à l'adoption effective des technologies numériques pour résoudre les questions de développement. Cela permettra de ne plus se contenter de projets "tape-à-l'œil", mais d'évoluer vers le développement d'applications qui répondent effectivement aux besoins des organisations.

2.3 – Les Archives Nationales

Les Archives Nationales ont initié un projet de numérisation des archives de la traite négrière. C'est dans le cadre du Projet dénommé "Archives de la traite des esclaves". C'est une base de données des écrits originaux numérisés couvrant la période 1868 à 1937. A terme, cette base devrait être disponible sur Internet et sur CD-ROM. Le projet est en cours d'exécution.

2.4 – Le Campus Numérique Francophone de Cotonou (<http://www.bj.refer.org/>)

L'Agence Universitaire de la Francophonie (www.auf.org/) a mis en place le Système Francophone d'Édition et de Diffusion (SYFED) et le Réseau Électronique Francophone pour l'Éducation et la Recherche (REFER). Dans ce cadre, les Centres Syfed-Refer (CSR) ont été créés. Le Centre Syfed-Refer du Bénin est installé à l'Université Nationale du Bénin (UNB) en décembre 1995. Il bénéficie, pour un accès à Internet, d'une liaison spécialisée au forfait depuis novembre 1997. En plus de son site Bénin Contact, le Centre Syfed offre la messagerie et la recherche d'information à la communauté universitaire (étudiants, professeurs et chercheurs.) Des points Syfed sont installés en dehors du Campus universitaire, à la Faculté des Sciences de la Santé, à l'Institut Régional de Santé Publique et dans diverses autres structures comme le Centre Culturel Français, l'Assemblée Nationale, l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines, etc.

Dans le cadre de la restructuration du Centre, il devient Campus numérique avec le nombre de postes Internet qui passe à 25 et de nouveaux espaces aménagés pour accueillir beaucoup plus d'utilisateurs.

Le Campus numérique offre en outre, à la communauté universitaire, la possibilité de commander des articles des bases de données INIST (www.inist.fr), notamment, la base de données PASCAL (www.inist.fr/produits/bbd.php/) qui est une base de données bibliographiques, multidisciplinaire et multilingue qui couvre l'essentiel de la littérature mondiale en Science, Technologie et Médecine. Elle contient 14,7 millions de références bibliographiques depuis 1973.

Le Campus numérique sélectionne aussi des articles de PUBMED (www.ncbi.nlm.nih.gov/entrez/query.fcgi/), une base de données de la National Library of Medicine des Etats Unis d'Amérique. PubMed est une base de données de plus de 15 millions de références bibliographiques en sciences biomédicales. Les références proviennent de MEDLINE ainsi que d'autres revues en sciences de la vie. La base de données fait aussi des liens vers des sites fournissant le texte intégral des articles.

Le CNFC a, par ailleurs, initié un projet de mise en ligne de cours des professeurs, mais les enseignants n'ont pas adhéré. Le projet n'est donc pas allé plus loin.

On peut voir à travers ce développement, que les expériences de gestion des documents numériques sont à l'état embryonnaire. Il est difficile de tirer des conclusions à ce stade-ci, mais on peut faire quelques remarques.

Les ressources humaines compétentes en matière de gestion de documents numériques font cruellement défaut. A cela, il faut ajouter l'ignorance qu'on a des capacités techniques des professionnels de l'information. C'est certainement ce qui explique le fait de penser que seuls les informaticiens sont compétents pour la gestion des documents numériques. Le document de politique et de stratégie NTIC reconnaît la gravité du problème. "...cette indigence quantitative et qualitative en ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de cette politique demeure criarde." Cependant, les auteurs du document ne reconnaissent pas le Centre de Formation aux Carrières de l'Information de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature comme une structure de formation en technologie de l'information et de la communication. En tout cas, ils ne la citent pas. Pourtant, cette école, en plus des matières de bibliothéconomie et d'archivistique qu'elle enseigne, elle donne également des cours en introduction aux technologies de l'information et de la communication comme la création de pages web, la recherche d'information et la gestion des documents numériques.

Une deuxième observation qu'on peut faire, c'est que les projets en gestion de documents numériques sont abordés de manière superficielle. La conception qu'on a de la chose semble être que la numérisation est la solution à tout problème de gestion de l'information électronique. Ce qui est loin d'être vrai.

Pour illustrer ce fait, j'aimerais partager cette anecdote parue sur la liste de discussion de l'Association pour le Développement des Activités Documentaires au Bénin (adadb@yahoo.fr) le lundi 30 août 2004. C'est un fait réel.

"Nommé à la tête d'une agence d'information, un nouveau directeur a tout simplement fermé le centre de documentation de l'agence qui était quand même assez riche et qui drainait pas mal d'utilisateurs. Comme raison, le directeur estime qu'à cette ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les bibliothèques traditionnelles (remplies de documents à support papier) ne sont plus efficaces et sont, par conséquent, appelées à disparaître. Que pensez-vous, chers collègues, de l'acte de ce directeur ?"

Un troisième élément à souligner, c'est la valeur qu'on accorde aujourd'hui au document numérique.

3 – Quelle valeur pour le document numérique au Bénin ?

Disons le tout de suite. La législation béninoise ne s'est pas encore prononcée. Le document de politique et stratégies nationales NTIC, tout en reconnaissant l'importance de l'édiction de nouvelles règles, n'aborde le problème de manière spécifique. Le document est bâti autour de cinq piliers dont l'un s'énonce comme suit :

"Une politique institutionnelle garantissant un environnement réglementaire et législatif favorable au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication".

Au niveau des objectifs spécifiques, l'objectif 1 est de garantir un environnement institutionnel favorable au développement des NTIC. Au nombre des actions stratégiques à mener pour atteindre l'objectif, le document propose :

- "Mise en place d'un cadre institutionnel attractif pour le Bénin et ses partenaires, dans le cadre de la promotion et du développement des NTIC (recensement, évaluation et rédaction des nouvelles règles) ;
- Création et/ou renforcement au sein de chaque ministère et institution de l'Etat d'une structure chargée de la gestion du système d'information ;
- Promotion des centres de recherche – développement dans le domaine des NTIC ;
- Vulgarisation des textes."

Même si la mise en œuvre de la politique a démarré, aucun effort n'a été fait pour le moment pour légiférer sur les différents aspects relatifs aux documents numériques.

Le Gouvernement a lancé par exemple une campagne d'ouverture de comptes électroniques sur son serveur en vue de doter les institutions publiques d'une adresse électronique institutionnelle. Les administrations ne se sont pas empressées de le faire et l'une des raisons est qu'il n'y a aujourd'hui aucun texte officiel sur la valeur juridique du courrier électronique. Tout comme pour le courrier électronique, il n'existe pas de législation sur les documents numériques en général. Ce qui fait aussi que les sites des Ministères ne sont pas mis à jour régulièrement. Des comités de gestion des systèmes d'information ont été installés au sein de

tous les ministères. Ces comités, dont l'une des missions est de collecter les informations pertinentes relatives au Ministère et de les rendre disponibles sur leurs sites respectifs, ont bénéficié de plusieurs sessions de formation. Mais les sites n'ont pas évolué. Ce qui justifie cette remarque des auteurs du document de politique et stratégies NTIC :

"Les délais de production et de circulation de l'information sont assez longs au regard des moyens disponibles. La pratique de développement de pages web est peu courante et il y a un retard considérable dans la mise à jour de celles qui existent. Les béninois font une forte rétention de l'information et cela est la conséquence d'un faible niveau de la culture de partage de l'information..."

Il semble par ailleurs qu'au niveau du CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur), c'est la même attitude qui est observée. Le CAMES ne comptabilise pas les articles publiés dans les revues essentiellement électroniques. Pour que l'article soit accepté au nombre des travaux publiés par un professeur, il faut que la revue soit en version papier ou ait une version papier.

Le CAMES est une institution importante dans le système de l'enseignement supérieur en Afrique. Ses missions couvrent l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur dans les universités africaines, la promotion de la compréhension et de la solidarité entre les Etats membres, l'instauration d'une coopération culturelle et scientifique permanente entre lesdits Etats, la collecte et la diffusion de tous les documents universitaires et de recherche. C'est le CAMES qui organise les concours d'agrégation des professeurs de l'enseignement supérieur. Si une institution de ce rang et de cette réputation n'accepte pas les travaux publiés sous format électronique, il est aisé de comprendre pourquoi les enseignants ne sont pas intéressés par les nombreux projets de production de contenus en format numérique.

Conclusion

En guise de conclusion, j'aimerais reprendre les termes de Ferchaud (Ferchaud, Bernadette, 2001) pour dire que "ces présentations démontrent, si besoin était, que les pays du Sud avancent, dans l'univers numérique, au milieu de problèmes alarmants et avec peu de moyens : difficulté d'accès à l'information mondiale, manque de matériels adéquats et compétences suffisantes, faible capacité des réseaux, désintérêt des pouvoirs publics...". Face à cette situation, les défis demeurent entiers : la conservation et la préservation des documents ainsi que la sauvegarde du patrimoine grâce auquel les pays accèdent à leur propre histoire.

Par rapport à ces défis, les services d'information, les associations professionnelles et les institutions de formation en sciences de l'information ont un rôle capital à jouer.

Il faut dans un premier temps faire du plaidoyer en direction des autorités à divers niveaux sur les questions relatives à l'univers des documents numériques. Pour ce faire, les associations professionnelles et les écoles de formation doivent être activement sollicitées. Les écoles de formation et les associations professionnelles doivent susciter et mener des débats fortement médiatisés sur ce que sont les documents numériques, les facilités qu'ils apportent dans la gestion du patrimoine sans oublier toutes les implications que cela engendre. Elles peuvent aussi inciter à prendre des mesures législatives relatives à la gestion des documents numériques. Kathryn Dan (Dan, Kathryn, 2000) présente l'intérêt du plaidoyer de la manière suivante : "Most professional archival associations have as one of their objectives 'representing

and promoting the profession'. This paper present advice on one important aspect of promoting and representing the profession – lobbying. Lobbying or public campaigns are used to influence events or a decision and to solicit support for archives and archivists." Si cette stratégie a marché pour les archives, elle peut bien marcher pour les documents numériques.

Quant aux services d'information, ils sont le lieu privilégié d'élaboration d'applications en gestion de documents numériques. C'est pourquoi, ils doivent bénéficier d'une attention toute particulière en vue de leur équipement en matériels adéquats.

Aussi, voudrais-je faire un appel, un appel de détresse à l'endroit des partenaires du nord, notamment nos institutions "sœurs aînées" que sont les deux plus grandes écoles francophones en bibliothéconomie et sciences de l'information. J'ai nommé l'ENSSIB et l'EBSI. Il s'agit de renforcer la coopération avec toutes les institutions du Sud (écoles de formation en sciences de l'information, associations professionnelles, institutions documentaires, etc.) en vue de les aider à jouer pleinement leur rôle dans la sauvegarde du patrimoine scientifique de leurs pays respectifs.

Bibliographie

ADJATAN, Simon (2004). *Gestion informatisée des archives : éléments de définition et contours du concept*. Cotonou : ADADB. Disponible en ligne. Adresse URL : www.adadb.bj.refer.org/

Chabin, Marie-Anne (2004). Document trace et document source : la technologie numérique change-t-elle la notion de document ? In : *Information-Interaction-Intelligence*, vol. 4, n°1, pp. 141-157

La Cour Constitutionnelle de la République du Bénin au service du citoyen. Cotonou : Cour Constitutionnelle, 2001

Dan, Kathryn (2000). *Lobbying and Public Campaigns for Professional Archival Association*. Paris : ICA

ELEGBE, Afred (1996). *Présentation de la Cour Constitutionnelle du Bénin : communication à l'occasion d'une délégation de la Cour Constitutionnelle du Mali*

Ferchaud, Bernadette (2001). *Expériences et projets de bibliothèques virtuelles du Sud : compte rendu*. Disponible en ligne. Adresse URL : www.adbs.fr/

Lobet, Jean-Luc (2001). *Documents numériques : nouvelles règles d'acquisition et de diffusion*. In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°4, 2001, pp. 91-93

Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles (2003). *Bénin 2025, une société de l'information solidaire, épanouie et ouverte : politique et stratégies nationales NTIC*. Cotonou : MCPTN

Troisième recensement général de la population et de l'habitation (2002). Cotonou : INSAE

Salaün, Jean-Michel, Charlet, Jean (2004). *Introduction : un dialogue pluridisciplinaire pour penser le "document numérique"*. In : *Information-Interaction-Intelligence*, vol.4, n°1, pp. 7-17